

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le dix-neuf octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET : Budget annexe locations immobilières –
Exercice 2022 - Décision Modificative n°1.**

PRESENTS : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. LAVAL a donné pouvoir à Mme NOGUES, M. LACOU a donné pouvoir à M. VILLARET, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme DANGE, Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme HAMEAU.

Publication électronique le : 24 octobre 2022

ABSENTS : M. DUPRE.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Mme CAKIR.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé**


Véronique DESNOUES



2022-323 Budget annexe locations immobilières – Exercice 2022 - Décision Modificative n°1.

Le projet de décision modificative n°1 sur l'exercice 2022 du budget annexe « Locations immobilières » s'équilibre comme suit :

en €	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION :		
• <u>Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>		
-614 Charges locatives et de copropriété	+900 €	
• <u>Chapitre 012 – CHARGES DE PERSONNEL</u>		
-6215 Personnel mis à disposition	+1 500 €	
• <u>Opérations d'ordre</u>		
-777 Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (reprise de subvention amortissable)		+ 2 400 €
TOTAL	2 400 €	2 400 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
• <u>Chapitre 13</u>		
-1311 Subvention de l'Etat (correction de titre)	+30 000 €	
-1311 Subvention de l'Etat (acompte subvention DSIL MSP)		+30 000 €
• <u>Chapitre 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</u>		
-1641 Emprunts		+2 400 €
• <u>Opérations d'ordre</u>		
<i>(mise à jour de l'inventaire : imputation définitive dans un compte d'immobilisation des travaux soldés)</i>		
-2131 Bâtiments	+1 280 000 €	
-2313 Construction		+1 280 000 €
-13912 Région (reprise de subvention)	+2 400 €	
TOTAL	1 312 400 €	1 312 400 €

Il s'agit, à travers cette décision modificative, d'ajuster les dépenses d'exploitation (charges locatives et mise à disposition de personnel : + 2,4 K€) et en section d'investissement d'intégrer une subvention de l'Etat dans le cadre des travaux de l'étage de la MSP des Chaises (+30 K€), de corriger une subvention versée à tort sur le budget annexe au lieu du budget principal (-30 K€), et de procéder à des écritures d'ordre (sans décaissement) en particulier afin de mettre à jour l'inventaire en basculant le montant des travaux achevés de la MSP d'un compte provisoire « construction » à un compte définitif « bâtiments ».

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 045-214502858-20221019-DELIB2022323-BF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 2 abstentions,

ADOpte la décision modificative n°1 2022 du budget annexe locations immobilières.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé


Véronique DESNOUES

